



Jeudi 18 Janvier 2024 - 00:00 - Samedi 24 février 2024 - 23:45

## **Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui résident en France et de déterminer la population exacte de chaque commune.**

Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'Etat au budget des communes et peuvent être utiles pour prendre des décisions pour le territoire. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

### **Comment ça marche ?**

Du 18 janvier au 24 février 2024, si votre foyer est sélectionné parmi l'échantillonnage retenu pour cette campagne de recensement, un agent recenseur se présentera à votre domicile pour vous remettre une notice sur laquelle figurent vos identifiants de connexion.



### **Pour y répondre 2 solutions !**

- Par Internet : sur le site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr), en vous connectant avec les identifiants reçus
- Si vous ne pouvez pas ou ne souhaitez pas répondre en ligne, l'agent recenseur vous distribuera le questionnaire papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants dans votre foyer, puis conviendra d'un rendez-vous pour venir récupérer ces documents.

### **Le recensement de la population, c'est gratuit !**

Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent.

### **A noter :**

A l'exception de l'administré qui aurait pu communiquer son numéro de téléphone au recenseur lors de son passage pour le suivi de ses actions, aucun contact téléphonique n'a lieu, et qu'il n'y a pas « d'interrogatoire » sur la situation de l'administré.

### **Emplacement :**

